

Démarche : Déplacement étudiants à l'étranger

Organisme : Direction de la Prévention des Risques et de la Sûreté

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>

## Formulaire

Les déplacements d'étudiants à l'étranger doivent faire l'objet d'une vigilance importante sur les conditions d'accueil :

- Structure d'accueil : accompagnement d'un voyage ou entreprise, organisme, structure de formation qui accueille l'étudiant
- Sécurité dans le pays d'accueil.

Pour rappel, dans le cadre d'un stage, une convention doit obligatoirement être signée avec la structure d'accueil. Les conventions de stage doivent être établies à partir de Pstage.

Les déplacements dans l'Union Européenne ou en Suisse ne posent pas de problème spécifique de sécurité. Dans ces pays, le déplacement est validé par la composante.

Dans tous les autres pays, une demande d'avis sera envoyée au Fonctionnaire de Sécurité et de Défense. La validation du déplacement ou de la convention de stage reste de la responsabilité de la composante.

En cas de risque important ou de doute, l'approbation du Président (e) sera demandée.

Avant de partir en mission ou déplacement à l'étranger,

Consulter les recommandations du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

Le Ministère y effectue une évaluation des risques par pays / destination sur quatre niveaux :

- Vert : Vigilance Normale,
- Jaune : Vigilance renforcée,
- Orange : Déconseillé sauf raison impérative,
- Rouge : Formellement déconseillé.

Inscrivez-vous sur le portail Ariane du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

L'inscription sur ce portail permet d'avoir connaissance des français présents dans un pays et de coordonner les interventions de rapatriement, en cas de crise : catastrophe naturelle ou sanitaire, troubles sociaux : révolution, émeute, guerre, ....

Afin de formaliser toute demande d'avis sur un déplacement d'étudiants à l'étranger hors Union Européenne, veuillez renseigner les informations demandées de manière suffisamment précise afin de faciliter le traitement de votre

## Déplacement étudiants à l'étranger

demande, puis valider le formulaire ci-dessous.

### Adresse mail

### Composante, institut ou service de rattachement\*

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Arts Lettres Langues
- Droit
- Médecine
- Sciences humaines et sociales
- Sciences et techniques
- IAE Saint-Etienne
- IUT Saint-Etienne
- IUT Roanne
- Centre Universitaire Roannais (CUR)
- TELECOM Saint-Etienne
- Formation continue
- Institut du travail
- Université pour tous
- Médecine préventive
- Publications
- Pôle International
- Direction générale
- Département d'Etudes Politiques et Territoriales
- Service Commun de Documentation (SCD)
- Sports
- Manutech Sleight
- Ecole d'économie

### Intitulé de la formation, du diplôme

### Responsable de la formation

### Contact UJM pour le suivi du dossier (Tuteur pédagogique ou Responsable scolarité)

### Etudiant(s) concerné(s) si différent du demandeur

Nom Prénom

## Déplacement étudiants à l'étranger

Date de début du déplacement

Date de fin du déplacement

Pays de destination

Ville de destination

Région de destination

Conditions d'accueil ou d'accompagnement (Entreprise, Organisme, Destinations des déplacements professionnels envisagés, ...)

Conditions de séjour (Connaissance du pays, Connaissance de la langue, Conditions d'hébergement, Destinations des déplacements privés envisagés, ...)

Informations complémentaires